

DAVID FEUTRY

**Les Joly de Fleury seigneurs de Fleury-Mérogis  
au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles**

*conférence donnée aux Archives départementales de l'Essonne*

Chamarande, 7 avril 2012

## Les Joly de Fleury seigneurs de Fleury-Mérogis au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle.

On connaît généralement peu les Joly de Fleury, seigneurs de Fleury-Mérogis, Grigny, Bondoufle et Plessis-le-Comte. Pourtant, au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette famille occupa une des places les plus importantes : celle de procureur général au Parlement de Paris. Dans cette cour de justice, la plus ancienne et la première de France, le procureur général était le défenseur des droits du roi mais aussi le représentant de la loi, ce que l'on appellerait aujourd'hui le ministère public. Pourquoi ce désintéret, voire cette ignorance ? Cela tenait en grande partie aux aléas de l'histoire, puisque la plupart des traces laissées par les Joly disparurent au fil du temps : le grand hôtel familial de la rue Hautefeuille disparut dans les années 1860 lors du percement du boulevard Saint-Germain, la plupart des fermes de la seigneurie furent absorbées par la construction de la prison de Fleury-Mérogis [DIAPO] et le château de Grigny disparut lui aussi. Il ne reste aujourd'hui que le château de Fleury et l'ensemble construit à Grigny au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle aujourd'hui intitulée la Ferme neuve.

Il s'agit donc aujourd'hui de mettre en perspective l'histoire de la seigneurie qui fut aussi celle des Joly de Fleury. Installés à Paris au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les Joly de Fleury conservèrent ces terres pendant près de 250 ans mais l'histoire de la famille fut loin d'être monotone. Je reviendrai dans un premier temps sur cette histoire familiale mouvementée qui fit des Joly, seigneurs de Fleury, les parlementaires et juristes les plus éminents des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, notamment par l'intermédiaire de Guillaume-François Joly de Fleury (1675-1756) procureur général au Parlement de Paris de 1717 à 1746, qui inscrivit définitivement la famille au panthéon des plus grandes familles de la noblesse de robe.

La réussite sociale se gravait aussi dans la pierre et les Joly de Fleury mirent un point d'honneur à augmenter leurs possessions essonniennes autour de la seigneurie de Fleury en rationalisant les achats faits pendant plus d'un siècle et en achetant finalement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle la seigneurie de Grigny.

Enfin, dans un troisième temps, j'insisterai sur la mise en valeur de la seigneurie qui fut l'œuvre de cette famille et dont il reste encore quelques vestiges, comme l'église ou le château de Fleury.

### **I. L'improbable ascension des Joly de Fleury**

La réussite des Joly de Fleury était tout à fait singulière, car elle allait consacrer la réussite de cadets, favorisés à certains moments par des choix audacieux ou des coups du

sort : le premier était le choix d'un cadet d'une famille bourguignonne bien installée au Parlement de Dijon, François Joly de monter à Paris. [DIAPO]

#### *A. La montée à Paris d'une branche cadette des Joly de Bourgogne*

Si l'histoire des Joly ne commence à Fleury qu'en 1602, date de l'achat de la seigneurie par François Joly, c'est que le berceau familial n'était du tout parisien ou francilien : le berceau des Joly était la Bourgogne. Installée à Nuits et à Beaune au Moyen Age, la famille avait prospéré en servant les ducs de Bourgogne, en devenant au cours du xvie siècle maire de Nuits, Beaune, puis en entrant au Parlement de Dijon en occupant la charge très rémunératrice de greffier : en 1580, le père de François Joly, Barthélémy II Joly cumulait toutes les charges du greffe et promettait la famille à un bel avenir. Pourtant, ce ne fut pas son fils aîné, Zacharie, qui lui succéda en 1583. Sans doute déjà malade à cette date, il mourut en 1586. Ce ne fut pas son 2<sup>e</sup> fils, François, mais son troisième, Antoine Joly seigneur de Blaisy. Pourquoi son second fils, François Joly, avait-il quitté la Bourgogne et refusé de remplacer son père dans cette charge ?

On connaît finalement peu de choses sur les premières années de François Joly : né en 1557, il vint sans doute à Paris pour ses études de droit, en vue d'obtenir ses grades universitaires. Devenu avocat, puis avocat au Grand Conseil, c'est la Ligue qui orienta définitivement sa carrière et le propulsa dans les coulisses de la scène politique. Cet engagement au début des années 1590 pour Henri de Navarre contre la Ligue ultracatholique du duc de Mayenne était un choix personnel, mais aussi un écho aux choix familiaux : son frère Antoine, greffier au Parlement avait refusé de reconnaître la légitimité du duc de Mayenne en Bourgogne et avait été privé de sa charge de greffier au Parlement.

Son dévouement dépassait sans doute le simple service du roi et était peut-être lié, du moins en partie, à ses choix religieux. Il se peut que son protestantisme l'ait fait se rapprocher du Béarnais et qu'il ait servi ce prince pour la religion, autant que pour la défense de la légitimité royale. Simple hypothèse, qu'un faisceau d'indications tendrait pourtant à étayer : ce choix du protestantisme permettrait d'expliquer pourquoi François Joly ne succéda pas à son père comme greffier du parlement de Bourgogne. D'ailleurs, il fut toujours proche d'Henri de Navarre et peut-être même un de ses compagnons d'armes : il n'est alors pas étonnant de trouver ce Parisien, bourguignon de naissance, à Chartres dès janvier 1593, paraphant son contrat de mariage avec Charlotte Boudon, fille d'un greffier à Étampes, là où précisément Henri IV devait être sacré quelques mois plus tard.

Filiation protestante, dévouement à la royauté dans des temps critiques, deux hypothèses expliquant peut-être les honneurs après la Ligue : en 1599, François Joly obtint du roi la charge de maître des requêtes de Navarre, province qui ne devait être intégrée au domaine royal qu'en 1620, et dont les officiers, nommés par Henri IV en tant que prince de Navarre, étaient généralement ses compagnons d'armes et des protestants avérés.

Introduits dans les hautes sphères de la monarchie, ses compétences d'avocat au Grand Conseil autant que son âge respectable lui avaient permis de devenir l'un des conseillers juridiques privilégiés de Richelieu. À sa mort en 1635, le chemin parcouru par ce cadet était considérable, il avait fait passer les Joly de la Bourgogne à Paris, du service du roi dans une cour provinciale au service des plus grands comme le cardinal de Richelieu. Il avait été le fondateur de la lignée mais aussi le premier seigneur de Fleury.

Son fils, Jean Joly, né en 1606, connut une carrière courte puisqu'il mourut à 43 ans, mais il avait confirmé l'implantation des Joly de Fleury dans les principales cours souveraines parisiennes. Il n'était pas question encore d'intégrer l'illustre Parlement de Paris, dont le prix des charges dépassait les 150000£, ce qui était hors de portée de la famille financièrement, mais aussi socialement. Après un passage comme conseiller au Parlement de Bretagne en 1629, il devint conseiller au Grand Conseil en 1631, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort en 1649. Il avait eu le temps continuer la lignée, en laissant huit orphelins.

Jean-François (1638-1702), l'aîné, âgé de douze ans, à la mort de son père, ne devait pas tarder à concrétiser les attentes placées en lui par toute la famille, car il fut le premier des Joly à devenir conseiller au Parlement de Paris, notamment grâce à ses alliances.

Chez les Joly de Fleury, les premières années d'apprentissage du droit et de la procédure se déroulaient non pas à Paris mais dans les autres parlements, sans doute à cause de l'inflation considérable des prix des offices parisiens. Il fallait déboursier plus de 100 000 £ pour une charge de conseiller et la charge d'avocat général était estimée à près de 400 000 £, alors que dans les parlements provinciaux, les charges, plus près de leur valeur réelle et déconnectées de la spéculation parisienne, restaient largement abordables. Le père de Jean-François avait usé sa première robe sur les bancs du parlement de Bretagne, où il n'avait fait qu'un séjour d'un peu plus d'un an. En février 1660, Jean-François achetait l'office d'avocat général du roi au parlement de Metz moyennant 40 000 £.

Cet apprentissage n'avait pas duré plus de quatre ans. Le 13 janvier 1664, Jean-François Joly de Fleury, qui avait déjà revendu sa charge d'avocat général au parlement de

Metz, achetait la charge de conseiller du roi au parlement de Paris moyennant 144 000 £, quelques jours avant son mariage aux cousins de la mariée. Une mariée, mais quelle mariée, car il épousait une certaine Madeleine Talon, fille de l'illustre avocat général Omer Talon.

Nouveau mariage, nouveaux réseaux. Cette union propulsait Jean-François Joly de Fleury dans un monde nouveau, celui de la haute robe parisienne et de la haute noblesse. De nouveaux liens de clientèle se constituaient Par ce mariage avec la dernière des filles de l'avocat général, les Joly de Fleury devenaient les alliés des plus grandes familles parlementaires et de la plupart des ministres de la monarchie.

Il restait à cette famille à mettre au premier plan un de ses représentants, pour achever son insertion sociale dans la haute robe parisienne : l'aîné des Joly de Fleury, Joseph-Omer, franchit ce pas à l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle, mais son décès, en 1704, aussi soudain qu'inattendu, allait précipiter sur le devant de la scène son frère cadet Guillaume-François Joly de Fleury.

#### *B. Guillaume-François Joly de Fleury, improbable sauveur de la famille.*

Les Joly de Fleury avaient poursuivi leur stratégies qui s'était avérée payante jusque là : concentrer tous les biens entre les mains de l'aîné pour lui permettre de concentrer les richesses familiales et d'acheter les charges les plus prestigieuses et les plus chères.

Le fils aîné de Jean-François Joly de Fleury, Joseph-Omer, avait épousé le 10 février 1698 Louise Bérault, fille du financier Guillaume Bérault. C'était un bon moyen pour cette famille parlementaire respectable, de « fumer ses terres » pour reprendre l'expression de Madame de Sévigné, c'est à dire de s'allier avec une famille moins ancienne et moins respectable en échange d'une dot importante, voire considérable. Elle lui apportait 300000£ de dot tandis que par le contrat de mariage, Jean-François Joly cédait la terre et seigneurie de Fleury à son fils.

Jean-François favorisait ainsi son fils aîné et se défaisait d'une grande partie de sa fortune, au détriment de son autre fils, Guillaume-François, clerc tonsuré, qu'il n'était fort logiquement pas nécessaire d'établir. Il répétait ainsi le mécanisme à la base de l'ascension rapide des Joly de Fleury : la concentration des biens en faveur de l'aîné en vue du mariage. Ces sommes permirent ainsi à Joseph-Omer, d'acquérir une charge beaucoup plus prestigieuse, celle d'avocat général au Parlement, achetée moyennant 400 000 £.

Malheureusement, les hasards de la vie avaient rattrapé la stratégie familiale et pour la première fois, l'intégrité sociale de la famille était menacée par le décès prématuré de l'aîné :

le 5 décembre 1704, Joseph-Omer, mort subitement, laissait derrière lui une veuve éplorée, trois orphelins « Jeanne-Louise 6 ans, Jean-Omer 5 ans, Charles-Joseph Joly de Fleury 3 ans et demy » et une charge d'avocat général vacante. Que faire ? Vendre la charge d'avocat général pour rembourser les créanciers de la succession et priver ses enfants et toute la famille d'une reconnaissance sociale qu'un décès venait remettre en cause ? Faire exercer la charge à un inconnu en attendant que Jean-Omer soit en âge d'en être pourvu ? Guillaume-François Joly de Fleury entra alors en scène, mais à reculons, poussé par l'abnégation de sa belle-sœur Louise Bérault : elle avait refusé la succession de son mari et elle s'était déclarée créancière de ce dernier car sa dot avait servi à payer la charge d'avocat général : ainsi, elle avait récupéré la charge, dont elle avait la propriété. Son souhait était évidemment de la faire exercer à terme par son fils Jean-Omer, encore trop jeune. Dans l'attente de ce jour, elle confiait le 14 janvier 1705, la charge à son beau-frère Guillaume-François, qui n'était que locataire de la charge, en attendant la majorité de son neveu.

Tout se simplifiait pour Louise Bérault, mais tout se compliquait alors pour Guillaume-François Joly de Fleury, qui avait accepté du bout des lèvres la succession de son frère au poste d'avocat général au Parlement, et pour cause : alors que toute sa famille le pensait cleric tonsuré sans attache, il avait caché à sa famille son mariage avec Marie-Françoise Lemaistre, fille d'un substitut à la cour des aides, là où Guillaume-François Joly de Fleury était en exercice. Il l'avait épousé le 8 novembre 1703, en l'église Saint-Hypolite (auj 13<sup>e</sup> arr), bien loin de la rue Hautefeuille et de la paroisse de la famille, la paroisse Saint-Séverin. Le contrat de mariage était aussi fait chez un notaire de complaisance, évidemment pas celui de la famille Joly, sans la présence d'aucun membre de la famille Joly et pour ne pas éveiller les soupçons d'un cleric de notaire, l'en tête du contrat ne mentionnait pas les noms des mariés mais uniquement : « Mariage, 7 novembre 1703, M. G. F. J. D. F. et Delle M. F. L .M. ».

Encore bouleversé par la mort de son frère, Guillaume-François n'avait rien pu faire d'autre que d'accepter de prendre la succession de son frère, poussé par sa belle-sœur qui refusait un tel coup du sort et était bien décidée à utiliser sa dot pour poursuivre son intégration sociale dans la haute noblesse parisienne, qu'elle venait à peine d'intégrer. Quelle ne fut pas sa surprise lorsque pourvu de la charge, il avoua le même jour à sa belle-sœur son mariage... Mise devant le fait accompli, la famille de Joly de Fleury n'avait pu que s'incliner, un acte du 14 janvier 1705 était d'ailleurs signé entre Joly de Fleury et sa famille qui reconnaissait Marie-Françoise Lemaistre comme sa femme.

### *C. La réussite définitive de Guillaume-François Joly de Fleury.*

Guillaume-François Joly de Fleury entra donc par la petite porte au Parlement de Paris. Cadet sans argent, sans charge et sans seigneurie (tout était conservé par Louise Bérault), il ne mit pas longtemps à s'imposer comme un élément indispensable aux côtés de son cousin, procureur général, Henri-François d'Aguesseau, futur procureur général. Même s'il reste modeste dans ses mémoires, Joly de Fleury était pour ses contemporains pétri des qualités les plus essentielles aux grands juristes du temps. L'aspect le plus remarquable de ses qualités était évidemment son art oratoire. Avocat de 1695 à 1700, avocat général à la Cour des aides jusque 1704 puis au Parlement, il était un habitué du prétoire et un redoutable adversaire dans l'arène judiciaire. Dans ses plaidoiries, où il « mettoit tout son esprit et toute sa finesse », il était difficile de résister à la force de son argumentation, car « c'est bien de lui que l'on peut dire que la persuasion coule sur ses lèvres » avait confessé l'avocat Mathieu Marais au président Bouhier après sa rencontre avec Joly de Fleury.

Les dictionnaires du début du XIX<sup>e</sup> siècle avaient entériné ce statut en l'embellissant. Ils avaient utilisé les témoignages des contemporains et le discours du 26 mars 1756 composé par l'avocat général Séguier à l'occasion de la mort de Guillaume-François, grand morceau d'éloquence qui le magnifiait une dernière fois. Les dictionnaires avaient en plus surenchéri pour donner un caractère quasi héroïque au personnage, voire mythifié : « Son cabinet devint alors un tribunal où se rendaient le pauvre comme le riche, la veuve et l'orphelin ». Cela n'était d'ailleurs pas totalement inventé, puisque le procureur général était le protecteur né des pauvres, des veuves et des orphelins et qu'il avait souvent eu un rôle de conciliation pour éviter aux parties peu fortunées de se pourvoir à l'audience. Les auteurs Chaudon et Delandine, repris ensuite par tous les dictionnaires, n'hésitaient d'ailleurs pas à mettre son excellente mémoire en valeur à tel point « que si les lois se perdoient en France, on les retrouveroient dans sa tête ».

Mais l'affaire qui va révéler Joly de Fleury et d'Aguesseau est l'affaire de la bulle unigenitus. Louis XIV n'avait cessé de louer ses qualités de son avocat général, mais il avait remarqué le principal trait de ce jeune magistrat. Alors que la fin de sa vie approchait et qu'il voulait éviter de mourir fâché avec le pape, il avait fait tout pour calmer les ardeurs antipapistes de ce jeune gallican : « Il [le roi] me dit que je ne devois pas être surpris qu'il m'eût accordé cette grâce [une pension], étant très satisfait de mes services, comme j'étois prêt de le quitter, il me rappelle pour me dire qu'il me recommandoit surtout les matières qui regardent l'autorité du pape, me faisant entendre que j'étois trop contre le pape ». Joly de

Fleury, par son discours, avait alors déclamé au roi sa profession de foi gallicane, résumé de tous les principes qui l'avaient guidé jusqu'alors et qu'il était loin de vouloir abandonner :

Je luy répliquay que je ne croyois pas avoir doné lieu de me rien reprocher sur cela, que je croyois pas ce que je devois à Sa Majesté et à l'État être le défenseur de nos libertés ; il me répondit avec une bonté singulière, qu'il étoit le premier à soutenir nos libertés et qu'il seroit bien fâché d'y donner la moindre atteinte, mais qu'il ne falloit pas outrer la matière, quoyque tant il n'avoit qu'à se louer de moy [...]. Je luy répondis que j'espérois de ne sortir jamais des bornes qui devoient être entre l'autorité séculière et ecclésiastique.

Joly de Fleury s'inscrivait donc totalement sur le plan séculier, il était le défenseur des libertés de l'Église gallicane par le refus de la bulle *Unigenitus*, notamment à cause de la condamnation de la proposition 91 qui, en donnant la possibilité au chef de l'Église d'excommunier comme il le souhaitait, était une grave atteinte aux principes fondamentaux des libertés gallicanes.

EN 1714, alors que Louis XIV souhaitait faire enregistrer la bulle, les deux collègues, pourtant avocat général et procureur général, donc représentants du roi au Parlement s'étaient ouvertement opposés à Louis XIV. Les propos de Saint-Simon ne font que résumer l'attitude du roi qui s'était alors violemment emporté contre Joly de Fleury et d'Aguesseau :

Louis XIV appela d'abord le premier président dans son cabinet et l'accueillit avec une suprême hauteur : il lui dit qu'on se préparait à faire des difficultés, mais qu'il ne les écouterait point ; qu'il était le maître et qu'il voulait être obéi. Il parla ensuite de nous (les gens du roi), en marquant que nous voulions apporter quelques obstacles à ses volontés, mais que nous pourrions n'être pas longtemps dans nos places. En un mot, le premier président nous représenta le roi comme un maître plein de fureur pour l'exécution de ses volontés [...]. Sa Majesté dit encore qu'elle savait que M. le procureur général [d'Aguesseau], à l'exemple de feu M. de Harlay, avait résolu de lui offrir sa démission si le roi insistait à donner des lettres patentes, mais qu'il ne s'y jouât pas, qu'il s'en trouverait mal ; que nous prissions garde à nous, qu'il avait le pied levé sur nous, et que, si nous faisons le moindre bronchade, il nous marcherait à deux pieds sur le ventre. Il ajouta que le chemin n'était pas long de son cabinet à la Bastille, qu'il voulait être obéi, qu'il y avait assez longtemps qu'il régnait pour savoir faire valoir son autorité ; qu'il voulait s'en servir sur la fin de son règne plus que jamais, dût-on dire que ce fût une tyrannie.

Encore une fois, le sort sauvait Joly de Fleury : fin août 1715, Louis XIV avait décidé de priver les deux trublions de leur charge, ce qui signifiait clairement la ruine des deux familles, mais le 1<sup>er</sup> septembre, Louis XIV décédait, faisant des deux martyrs les champions de la défense des libertés gallicanes. Le succès fut à son paroxysme quelques jours plus tard, lorsque les deux collègues réussirent à convaincre le Parlement de casser le testament du feu

roi et à confier à Philippe d'Orléans la régence intégrale du royaume. En 1717, à la mort du chancelier Voisins, le Régent n'allait pas les oublier : d'Aguesseau fut nommé chancelier et GFJDF procureur général, fonction qu'il occupa jusqu'en 1746 et qui n'échappa plus à la famille jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. EN 1746, son fils Guillaume François Louis lui succéda puis ce fut son neveu, Armand Guillaume Marie, qui fut le dernier procureur général de l'Ancien Régime.

## **II. La construction de la seigneurie de Fleury-Mérogis**

La réussite des Joly de Fleury au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle se matérialisait dans la terre et la pierre, dont la seigneurie de Fleury fut l'emblème. Tous les Joly de Fleury avaient reçu la seigneurie en héritage et s'efforcèrent d'agrandir le domaine ou de le valoriser.

### *A. La lente et progressive reconstruction de la seigneurie : revenons à François Joly*

Le service du roi et sa familiarité nécessitaient pour François Joly, tout nouveau maître des requêtes et avocat au Grand Conseil de tenir son rang, d'affirmer sa nouvelle position sociale et de revendiquer un tout nouveau statut, proche de la noblesse. Nobles, les Joly n'avaient sans doute pas réussi à le devenir en Bourgogne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, malgré leur dévouement aux ducs de Bourgogne et à la monarchie. La route vers la noblesse passait par le service du roi et par l'acquisition de seigneuries pour « se faire un nom ». François Joly possédait déjà plusieurs seigneuries comme celles de Villiers en Vivoin ou de Boivin, reçues en dot par sa femme lors de leur mariage en 1593. Mais celles-ci, à la superficie très restreinte, servaient davantage à procurer des revenus qu'à asseoir une domination sociale toute récente.

Le 25 août 1602, François Joly acheta à un noble ruiné, Jean de Vicardel (ou Villecardel) la terre et seigneurie de Fleury-Mérogis. La situation financière de ce dernier était tellement préoccupante qu'après avoir utilisé la dot de sa femme et tous ses biens pour payer les créanciers, il avait dû vendre à des particuliers des parcelles à l'intérieur même du parc du château de Fleury. Acculé par le plus important de ses créanciers, Thomas Delorme, conseiller du roi, trésorier général de France en Languedoc et sieur de Bordes, il avait dû se résoudre à voir sa terre saisie et vendue au plus offrant. Ainsi, pour 5 000 écus d'or soleil, François Joly, qui avait laissé de côté le titre de « maistre » pour celui de « noble homme », venait d'acquérir « la terre et seigneurie de Fleury-Mérogis assise en la châtellenie de Corbeil consistant en hostel seigneurial non encores parfait, basse cour, étables, bergeries, granche

couverts de chaulme, jardin, colombier à pied ruiné en partie, justice haulte, moyenne et basse, cens, rentes tant en deniers que grains et volailles ». On était encore loin de la demeure resplendissante du XVIII<sup>e</sup> siècle matérialisant dans la pierre la réussite familiale. Le château en ruines, tout comme le pigeonnier, reflétait le destin de ce nobliau au sortir des guerres de Religion et symbolisait ce qu'allait être l'épopée des Joly, seigneurs de Fleury : une lente ascension, pierre à pierre, dont François Joly avait posé les solides fondations.

Désormais seigneur, François Joly devait reconstituer la cohérence d'un patrimoine émietté par le précédent seigneur et s'engageait dans une politique systématique de rachat de pièces de terres autour et dans la cour du château à de petits propriétaires, à qui il était facile de faire entendre raison. La lutte s'engagea surtout contre Thomas Delorme, principal créancier et censitaire de Jean de Vicardel, qui avait réussi au fil des années et des dettes à se constituer un patrimoine conséquent. L'amertume de s'être fait « souffler » la seigneurie à la dernière enchère par un inconnu, alors qu'il lorgnait depuis longtemps sur celle-ci, l'avait sans doute poussé à cacher au nouveau seigneur de Fleury certaines terres dépendantes de la seigneurie lors de la réfection du terrier.

Erreur fatale, car cette omission allait permettre à François Joly de poursuivre Thomas Delorme et d'obtenir en 1638, de manière posthume, sa condamnation et la vente des pièces en contestation au profit de son fils. Durant toute sa vie, par une politique d'acquisition régulière et progressive, il fit de la seigneurie de Fleury un domaine cohérent : d'après les calculs de Jean Duma, alors que la seigneurie représentait une superficie de plus de quatre-vingt-dix-neuf hectares en 1602, François Joly, par de multiples acquisitions, en avait augmenté la surface de plus de vingt-sept hectares entre cette date et 1615. J. Duma a calculé les phases d'augmentation les plus remarquables. D'après ses calculs, François Joly avait acheté en 1602 une terre de 99 ha 50 a. Il y eut vingt-quatre transactions entre 1602 et 1853, date de la vente de la terre au notaire Grandidier. Elles augmentèrent la superficie initiale de 189 ha, sans compter la ferme de Bondoufle, appartenant aux Joly de Fleury mais ne dépendant pas de la seigneurie de Fleury. Les principales acquisitions eurent lieu au XVII<sup>e</sup> siècle : entre 1602 et 1615, huit transactions aboutirent à une augmentation de 27 ha 55 a de la seigneurie, entre 1635 et 1645, quatre transactions permirent une augmentation de 61 ha, mais ce fut dans la deuxième moitié du siècle que le domaine connut sa plus forte expansion. Entre 1660 et 1700, par six transactions, Jean-François Joly de Fleury acquit 94 ha supplémentaires. Pour les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les Joly de Fleury n'acquirent que 7 ha, ce que confirment d'ailleurs les archives de la seigneurie conservées aux archives départementales de l'Essonne. On ne trouve aucun acte d'acquisition de terre pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, excepté l'achat

de quelques maisons à Fleury. Concernant les Joly de Fleury du XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne trouve en réalité que les baux (seulement à partir de 1766, Arch. dép. Essonne, 59 J 2) ou des procès-verbaux d'arpentage.

Le plan d'inendance du XVIII<sup>e</sup> siècle montre clairement les possessions des Joly de Fleury dans la seigneurie, la réserve seigneuriale représente 1/3 de la surface cultivable, le reste est possédé par les censitaires.

### *B. Le dernier accroissement : l'achat de la seigneurie de Grigny*

Si les Joly n'avaient pas augmenté la seigneurie de Fleury, ils avaient investis et acheté la terre et seigneurie de Grigny et Plessis-le-Comte, mitoyenne de celle de Fleury. Joly de Fleury reproduisait le schéma qu'avait exécuté François Joly, en rachetant la terre à des nobles en difficulté. Le 25 janvier 1725, Claude-Charles Hatte de Chevilly, seigneur de Grigny et Plessis-le-Comte, capitaine du régiment des gardes françaises et brigadier des armées du roi et dame Élisabeth Catherine Turgot, son épouse, vendaient au procureur général la terre et seigneurie de Grigny et Plessis-le-Comte, pour la somme de 140 000 £, plus 5 000 £ de pot de vin payées comptant et une rente viagère de 1 000 £ à verser au frère du vendeur, Louis-François de Chevilly. Guillaume-François acquérait aussi les meubles du château et tous les biens qu'il contenait, moyennant la somme de 20 000 £, payées comptant. Sur les 140 000 £ à payer, 40 000 £ devaient servir à payer les créances du couple, héritiers de la succession de leur père, tandis que les 100 000 £ restantes étaient versées à la dame de Chevilly, veuve de Claude Hatte de Chevilly sous la forme d'une rente annuelle de 5 000 £, en guise de douaire.

La propriété vendue consistait donc en « un château ou hôtel seigneurial audit Grigny appliqué à un corps de logis avec deux pavillons, un grand bâtiment à côté composé de chapelle, cuisine, office et logements au-dessus, grande cour, à main droite de laquelle est un bâtiment où sont le logement du jardinier, remises de carrosses et une grande écurie et logements au-dessus pour les domestiques avec des greniers ». Devant le château, on trouvait « une grande porte cochère qui conduit aux terres labourables par une avenue qui sépare le jardin potager d'avec le bois, un petit pavillon couvert d'ardoise servant de belvédère ». Mais plus que le château en lui-même, la seigneurie importait par les terres labourables : « Quatre vingt onze arpents et un quartier ou environ de bois taillis assis au terroir de Plessis-le-Comte en plusieurs pièces, appelées Le Grand et Petit Chaqueux [...], deux cent cinquante arpents de terre labourable en plusieurs pièces et différents chantiers [...], plus quelques terres en friches et zones marines [...], onze arpents et demy ou environ de pré près de Savigny,

Villemoisson, Juvizy et Morsan étant en roture en onze pièces ». Le plan ci-dessous, même s'il ne comporte aucune indication, permet de comprendre l'organisation générale des alentours du château, situé au centre du plan. On reconnaît très bien les bâtiments autour du château (vers l'ouest) et les allées qui mènent aux terres cultivées (vers le nord).

Toutes ces terres, affermées quelques semaines plus tard à Jean Curé fils, laboureur demeurant à Thiais, pour neuf années, devaient rapporter au procureur général 4 000 £ par an. En plus des revenus du bail à ferme et conformément au contrat de vente, le procureur recevait chaque année des cens, rentes et droits seigneuriaux : « Soixante livres de censive ou environ qui se payent au jour de Saint-Michel en l'hôtel seigneurial dudit Grigny sur plusieurs maisons et héritages assis audit terroir de Grigny [...] et environs [...] plus cent soixante livres de menues rentes foncières et seigneuriales qui se payent annuellement au jour de Saint-Martin d'hiver », sans oublier les avantages en nature, « plus quatre chapons [...], quarante trois poules », ni « les droits de haulte, moyenne et basse justice ».

Au total, la valeur des biens des terres essonniennes montaient à près de 250000£ : la seigneurie de Fleury fut estimée à 94000£ en 1740 et celle de Grigny avait été achetée 140000£, sans compter la ferme de Bondoufle qui était hors de ces seigneuries. Cela représentait des sommes considérables : 250000£ : 500 ans de salaires d'un ouvrier parisien, avec une livre tournois à 5g de métal précieux, cela équivalait à 1,2 t de métal précieux.

### **III. L'investissement des Joly de Fleury dans leur seigneurie**

#### *A. Les rénovations et reconstructions*

Il ne semble pas que les Joly ait beaucoup résidé au château au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Peu d'indices laissent aussi penser qu'ils firent une réelle rénovation. Le château était la demeure d'été des Joly. Le changement se produisit au début du XVIII<sup>e</sup> siècle après le veuvage de Louise Bérault. Cette rénovation devint même nécessaire. L'avocat général GF JDF avait conservé ses bénéfices ecclésiastiques pour subvenir aux besoins de sa famille, car sa pension de 10000£, accordée par le roi en 1706, ne fut versée qu'en 1712. Pendant 6 ans, il dut aussi cacher sa femme au château, car les bénéfices ecclésiastiques n'étaient réservés en théorie qu'aux clercs, ce qu'il n'était évidemment plus depuis son mariage.

Il était aussi normal que cette rénovation soit entreprise par Louise Bérault, qui était la propriétaire de la seigneurie après la mort de son mari. Jusqu'à sa mort en 1739, elle en tint la propriété et Guillaume-François Joly de Fleury, qui pourtant signait ses actes comme seigneur de Fleury, ne fut jamais intégralement le propriétaire de la seigneurie : en 1739, à sa mort, Louise Bérault institua son fils Jean-Omer usufruitier de la seigneurie (celui qui était trop jeune pour remplacer son père à sa mort en 1704 et qui finira clerc) et Guillaume-François propriétaire (il avait la propriété mais n'en touchait pas les revenus). Ce n'est que son fils, Guillaume-François-Louis qui pourra se proclamer réellement seigneur de Fleury à la mort de son cousin, le fameux Jean-Omer en 1755 et surtout en 1756 après la mort de son père.

Donc pour en revenir au château, ce fut Louise Bérault au début du xviii<sup>e</sup> siècle qui entrepris de « faire faire plusieurs grosses réparations et rétablissements pour en empêcher une plus grande quantité et même la ruine qu'il pouvoit arriver ». le procès-verbal, estimant les travaux à 8 940 £, était éloquent sur le péril que courait le château, trop souvent négligé et attaqué par le temps :

Le mur de force au bout dudit château du côté du midy est tout bouclé et rompu, fraqionné [sic], tous les planchers du premier étage baissent en contre-bas, les bois étant trop faibles [...], il convient d'abattre le grand escalier de pierre qui est à tomber, qui par sa chute causeroit une grande perte, toutes les marches courant risque d'être cassées [...], dans la cave, il y a plusieurs reprises à faire aux fondations dudit château étant construit avec du mortier sans chaux, la plupart bouclée et déversée, ce qui fait fraqionner les murs de force en plusieurs endroits [...], la cheminée de l'ancienne cuisine qui sert à présent d'office et la cheminée au-dessus qui est la cheminée de la chambre de Madame sont [si] fraqionnées qu'il passe une poutre dedans ce qui peut causer incendie

Ce procès-verbal, conservé dans le fonds Joly de Fleury (59J 2) donnait un état des lieux du château mais aussi des futaies du domaine, car pour payer ces réparations, Louise Bérault avait dû se résoudre à faire abattre les plus grands arbres de la seigneurie.

On possède des traces de cette vie au château où Louise Bérault organisait régulièrement des fêtes. C'était l'occasion pour les enfants de Joly de Fleury de déclamer des poèmes ou de jouer des pièces de théâtre. Leur éducation fut d'ailleurs assurée par les deux belles-sœurs, Louise Bérault et Marie Françoise Lemaistre : dès l'âge de 5 ou 6 ans, les enfants de Joly de Fleury composaient des poèmes en latin ou en français, à l'attention de leur père, loin du château.

La seconde grande attention portée par les Joly durant ces deux siècles fut consacrée à l'église de Fleury : Au 17<sup>e</sup> le village de Fleury dépendait de Bondoufle, proche de 2 km, d'où

des réclamations des paysans qui étaient obligés de parcourir des km pour se rendre à la messe. Une action fut engagée par Charlotte Bourlon, femme de Jean Joly, et elle aboutit le 20 juin 1657 à un arrêt faisant obligation au curé de Bondoufle de mettre un vicaire à Fleury pour y célébrer la messe.

Le 18 novembre 1673, une nouvelle requête est présentée par Jean-François Joly et les habitants de Fleury à l'archevêché pour ériger l'église de Fleury en paroisse et accorder au seigneur de Fleury « le patronage et droit de présentation de la cure et les autres droits honorifiques qui appartiennent aux patrons laïques ». Le 20 août 1675 satisfaction est obtenue, mais l'église était en piteux état.

En 1719, Louise Bérault, encore elle, obtient de l'archevêque de Paris l'autorisation de reconstruire l'église de Fleury à ses frais, cette reconstruction durera 10 ans et coûtera 11200£. L'église de Fleury-Mérogis contient encore un souvenir de la charité de Louise Bérault, puisqu'une plaque de bronze, au fond de l'église, rappelle aux derniers paroissiens le nom de cette bienfaitrice. On dispose d'autres témoignages de ces célébrations dans le manuscrit 2483 des Nouvelles Acquisitions françaises de la bibliothèque nationale, rédigé par le secrétaire de Joly de Fleury, avec notamment les chansons et les poèmes récités le jour de l'inauguration en l'honneur de Louise Bérault, le 9 novembre 1726.

Il faudroit une préface  
À l'histoire que voici,  
Mais il faut que l'on s'en passe  
On en veut point à Fleury.

On y voyait une église,  
Dont le comble tout pourry,  
De la pluye et de la byze  
Ne mettait plus à l'abri.

La dame de ce village  
Plus qu'elle-même aimant Dieu,  
Dit la charité m'engage  
À bâtir un autre lieu.

Vite donc que l'on me mande  
Le maître des bâtiments  
Qu'il parte, vienne et se rende,  
Dedans mes appartements.

Aussitôt Jomard arrive,  
Le Mansard de notre tems,  
Que faut-il que je décrive ?  
Je le feray dans l'instant.

Je voudrais faire une église  
À la gloire du seigneur,  
Bâtissez à votre guise  
Le plutôt est le meilleur.

Vous serez plus que contente  
Reposez-vous en sur moy,  
Je passeray votre attente

Je vous en jure ma foy.

Par luy place désignée  
Dans un lieu propre à bâtir  
Par la dame est approuvée  
Ce qui luy fit grand plaisir.

Ensuite cet architecte  
Porte crayon à la main,  
D'une manière correcte  
Fait plan, devis et dessin.

La dame voit et admire  
En gracieuse l'auteur,  
Critiques n'en sont que rire  
À leur honte et déshonneur.

Le bourg de Fleury fourmille  
De massons, de Limousins,  
Les uns venus de la ville  
Les autres des lieux voisins.

Charpentiers, une douzaine,  
Menuisiers, serruriers  
D'une habileté certaine  
Offrent plats de leur métier.

Couvreurs et tailleurs de pierre  
Et bien d'autres ouvriers  
Avec compas et équerres  
Occupent leurs ateliers.

On fouille, on fait des tranchées,  
On pose les fondements

Et de travées en travées  
S'élèvent les bâtiments.

On voit des fenêtres paraître  
Jusqu'à l'entablement,  
Et la couverture croître  
Au dessus du bâtiment.

Enfin l'église est parfaite  
On la voit avec plaisir,  
Et la dame qui l'a faite  
La trouve belle à ravir.

Ce n'est pas tout, on la boise  
Presque tout autour du chœur,  
Et double chapelle croise,  
Le milieu de sa largeur.

La nef est séparée  
Par une grille de fer  
Qui du chœur orne l'entrée  
Et luy donne très bon air

Cette grille est une offrande  
Qu'un magistrat fit à Dieu,  
Et qu'il faudra qu'il luy rende  
Un jour dans un meilleur lieu.

Depuis longtems il travaille  
Pour les pauvres de Paris,  
Il faut que cela luy vaille  
Tout au moins le Paradis.

Sa manière douce affable

Au Palais le fit aimer,  
Son travail infatigable  
De tous le fit estimer.

Le conseil a l'avantage  
De l'avoir et posséder,  
Ce qui nous fait un dommage  
Difficile à réparer.

J'allois oublier la chaire  
De la nef, un ornement,  
Elle est très belle et très chère  
C'est un très joly présent

On voudroit sçavoir peut-être  
De qui l'église a ce don,  
C'est du fils de notre maître  
Ce très célèbre Caton.

Il est d'un illustre père  
Le très digne rejeton,  
Et tout le public espère  
Revoir en luy Cicéron.

Rendons la justice pure  
Donnons sans prévention  
À Jomard l'architecte  
Le dessin, l'invention.

À l'évêque infatigable,  
Le soin, l'obligation  
D'avoir en homme capable  
Conduit l'exécution.

Il ne restait rien à faire  
Pour la décoration,  
Mais il était nécessaire  
D'une consécration.

La dame au curé demande  
Pour choisir un patron,  
De luy donner la légende  
Pour la lire tout du long.

Pas un saint ne l'accommode  
Elle veut tout du meilleur  
Sans s'arrêter à la mode  
Elle choisit Le Sauveur.

Pour faire un si sage ouvrage  
Il luy fallait un prélat,  
L'évêque de Blois s'engage  
À cette bonne œuvre là.

Seul ne la pouvant pas faire,  
Afin qu'il fut soulagé  
Archidiacres et grands vicaires  
Vinrent avec du clergé.

Maîtres des cérémonies,  
Assistans, aumôniers,  
Officiers de sacristie,  
Chantres, vicaires, curés.

Ce saint prélat fit merveille  
On ne peut trop l'en louer  
Le clergé, chose pareille  
De tous se fit admirer.

Un saint que chacun réclame  
L'illustre abbé de Fleury,  
Chanoine de Notre-Dame  
Doit avoir sa place icy.

Il offrit le sacrifice  
Et par sa dévotion  
Nous rendit le ciel propice  
Et à toute la maison.

Je le dis, saint, par avance  
Et ce n'est pas sans raison  
Il en a la survivance,  
Les vertus et le renom.

Il est du grand Boromé  
Le fidèle imitateur  
Et partout sa renommée  
Répand une sainte odeur.

La dame avec politesse  
Leur fit un remerciement  
Et après une grande messe  
Les traita splendidement.

Trois tables très bien garnies  
De mets les plus succulents,  
Furent à peu près servies  
De même à gens différents.

Après dîné, l'assemblée,  
Pleine de dévotion,  
En l'église consacrée,

Retourna pour le sermon.  
  
Un docteur évangélique  
Qui fait vœu de pratiquer  
Tout ce que sa rhétorique  
Au prochain sçait enseigner,  
  
Y prêcha comme un apôtre  
Et convainquit l'auditeur  
Qu'en ce monde comme en l'autre  
Nul salut, sans le sauveur ;  
  
Comtre les pécheurs il tonne  
Quand il les voit endurcis,  
Aux pénitents il pardonne  
Et promet le paradis.  
  
Son nom seul fait son éloge  
De la Croix, il est nommé,  
Un jour au martyrologe,  
Vous le verrez imprimé.  
  
Ainis cette grande fête  
Finit il y eut un an  
Mais mettez-vous dans la tête,  
Demain d'en revoir autant.  
  
Ce sera l'anniversaire  
De cette solennité  
Hors l'évêque il faudra faire  
Tout ce qu'on fit l'an passé.  
  
Processions de village  
Viendront avec leurs curés

Rendre encore leurs hommages  
Et chanter des Kyriez,  
  
Gagneront pleine indulgence  
Et pardon de leurs péchés  
Ceux qui prendront confiance  
Et un placard affiché  
  
D'une façon sainte et belle  
Quatre curés chanteront,  
Grande messe solennelle  
Et d'autant mieux dîneront  
  
D'Agneaux, très révérend père  
En sera le célébrant  
Chacun l'estime et reverre  
Hé ? qui n'en feroit autant ?  
  
Jamais il ne se déguise,  
Il est franc, bon, complaisant,  
Des plus dévots à l'église  
Ailleurs très divertissant.  
  
Au tiers de ce sacrifice  
Le curé se tournera  
Devant la nef et l'office  
Pour un moment cessera  
  
Le peuple tête levée,  
La bouche ouverte, verra  
Dame, en robe détroussée  
Qui le pain béni rendra  
  
Mais dame très respectable

Par sa grande dignité,  
Et encore plus estimable  
Par ses mœurs et sa bonté.

Elle sera précédée  
De Noyon, maître d'hôtel  
Et de deux gens de livrée  
Portans le pain à l'autel.

Quand le curé d'eau bénite  
L'aura dument aspergée  
Il sera par le sacriste  
Dévotement emporté

Cependant d'un air modeste,  
Tenant un cierge à la main,  
La dame fera le reste  
Et mettra dans le bassin.

De cet exemple touchée  
Et voulant en faire autant,  
Au bon curé l'assemblée  
Portera son contingent.

Mais tout ce que j'apprehende  
Et qui n'est pas arrivé,  
Le curé de cette offrande  
Pourroit être fatigué.

On n'en voit aucune marque  
La grille peinte de noir  
Fait que chacun la remarque

Et s'arrête pour le voir.

L'évêque qui rien n'oublie  
Et qui veut tout conserver,  
 Craignant pour la boiserie  
La fit très bien nettoyer

Étant nette comme un verre  
Il dit au fameux Baffan  
J'ay dans un flacon de terre  
Un vernis très excellent.

Je ne sçais rien qui conserve  
De beau bois plus sûrement  
N'y rien mieux qui le préserve  
D'un humide pourrissant.

Ça donc la main à l'ouvrage,  
Imbibez, n'épargnez pas,  
De vos deux mains faites rage,  
Et frottez de haut en bas.

Ainsi se mit en besogne  
Et fit en un tour de main  
Tout l'ouvrage, ce boulogne  
Sans remettre au lendemain.

Enfin donc nous voilà quittes  
De peinture et de vernis  
De rimes et de redittes

Le peintre et le poète ont fini

### *B. Une gestion seigneuriale attentive*

Les Joly étaient avant tout les seigneurs de Fleury et ils comptaient bien marquer leur statut et le montrer à tous les habitants du village. Par les aléas du sort, les seigneurs moururent parfois jeunes, mais les veuves jouèrent un rôle central dans la gestion de la seigneurie : l'exemple de Louise Bérault est éloquent, mais Charlotte Boudon et Charlotte Boudon eurent aussi un rôle décisif dans la seigneurie.

La première volonté fut de rénover les droits de justices oubliés. Les divers aveux et dénombremens concernant la seigneurie ont toujours mentionné le droit de justice qui se concrétisait notamment par les fourches patibulaires dressées sur ce qui est aujourd'hui la butte du Télégraphe. Ces fourches au début du xvii<sup>e</sup> siècle avaient disparu. Les Joly entreprirent alors une bataille pour faire reconnaître leurs droits et obtenir leur rétablissement. Le 11 avril 1672, des lettres patentes de Louis XIV réaffirment le droit de justice et portaient rétablissement des fourches patibulaires, qui signifiaient les Joly étaient seigneurs de haute justice et pouvaient condamner à mort.

Ce souci de gestion se poursuivit au cours du xviii<sup>e</sup> siècle. Les historiens du xix<sup>e</sup> siècle ont intitulé cela la réaction seigneuriale, terme largement péjoratif, qui signifiait que les seigneurs cherchaient à accabler les paysans de nouveaux droits et de nouveaux impôts seigneuriaux (ce qui pour certains étaient un moyen de trouver une explication à la révolution et surtout à la grande peur). Il s'agissait en réalité moins d'une réaction que d'une rationalisation : comment au xviii<sup>e</sup> siècle réussir à lire des actes du xve ou du xv<sup>e</sup> siècle qui mentionnaient les droits, que certains des paysans avaient oubliés de mentionner, que les seigneurs avaient négligé de réclamer à la suite des successions, notamment lors du passage de témoins entre les Vicardel et les Joly. Ce fut un temps d'actives recherches dans les archives de la seigneurie et la mise au net de nombreux documents anciens, par l'intermédiaire de spécialistes, les feudistes, à la fois juristes et paléographes. Cela se traduit dans les archives par de nombreux arpentages des terres pour estimer au plus juste les droits dûs par certains paysans qui n'étaient pas payés. À l'inverse, il arrivait aussi que les seigneurs suppriment les droits perçus abusivement, surtout lorsqu'ils ne retrouvaient pas les documents mentionnant ces droits (selon l'adage nul seigneur sans titre).

Il est certain que cela n'avait rien de très agréable pour les paysans de se faire rappeler à payer des droits étaient depuis quelques décennies voire plusieurs siècles. Mais ce que l'on a appelé la réaction seigneuriale allait bien plus loin, elle incluait aussi une plus grande des

seigneurs dans la seigneurie, avec la participation aux travaux d'aménagements pour les cultures (création de bassins, de canaux), et surtout pour les Joly de Fleury un arbitrage personnel pour la désignation des paysans qui à tour de rôle devaient s'occuper du curage des fossés. Cela passait aussi par la prise en charge des travaux de rénovation et de construction de nouvelles fermes plus grandes, comme la ferme neuve de Grigny, construite par les Joly de Fleury.

### *C. l'importance des fondations pour le village.*

Les Joly étaient seigneurs mais aussi grand protecteur du village. Il pouvait arriver que le seigneur de Fleury soit le parrain de certains enfants du village, notamment les plus pauvres. Les Joly n'oublièrent pas non plus leur seigneurie au moment de leur décès, puisque les testaments font mention de distribution de pain pour les pauvres de la seigneurie. Louise Bérault, dans son testament de 1737 (elle meurt en 1739) consacrait 500£ pour être employés aux médicaments, pansements et nourriture des pauvres malades de la seigneurie de Fleury, EN 1756, GF ira plus loin puisque dans son testament, il lèguera à la paroisse de Grigny un fonds pour la création et le maintien d'école de garçons et de filles. La reconnaissance de la préoccupation des Joly pour leur seigneurie aura plusieurs fois l'occasion de se manifester : en 1756, à la mort de Guillaume-François, les habitants érigeront une croix de pierre en son honneur ; sous la révolution, le village ne connaîtra pas d'agitation antiseigneuriale, alors que dans d'autres seigneurie des Joly, notamment celle de Bonnétable près du Mans, où il n'avait jamais mis les pieds, les paysans brûleront les archives seigneuriales.

Épilogue de cette domination de 250 ans, qui se termina en 1853 avec la vente de la seigneurie au notaire Grandidier : mémoire matérielle largement écornée, avec la disparition des fermes, du château de Grigny, de l'hôtel sous le boulevard saint-Germain.

On peut se consoler avec l'église de Fleury, la ferme neuve ou la château de Fleury même s'il n'est plus qu'une coquille vide. Surtout, les Joly de Fleury ont laissé bien plus que de la pierre, ils ont gâté les chercheurs : avec les archives 59J des archives de l'Essonne et le manuscrit relié qui est à la mairie, certains ont laissé des mémoires (GF Joly de Fleury) mais surtout, ils ont laissé un monument considérable de plus de 2500 manuscrits, conservés par la BNF, la collection Joly de Fleury, en théorie collection regroupant les archives des Joly de Fleury comme procureurs généraux, mais comprenant en réalité beaucoup de documents épars sur la vie à Fleury et à Grigny, comme les poèmes que je vous ai cités, ou des recensements de la population de Grigny.